

DROIT SYNDICAL

Demande de Remboursement des Autorisations Spéciales d'Absence

Art 14 du décret n°85-397 du 3 avril 1985

ETAT MENSUEL DES HEURES UTILISEES	
Collectivité ou établissement :	
Nom usuel du représentant syndical :	
Nom patronymique :	
Prénom :	
Organisation syndicale :	
Absences du mois de :	
Nombre d'heures à rembourser :	
Rémunération du mois :	
Charges patronales du mois :	

Certifié exact par l'autorité territoriale :

Date :

Signature :



1 Document par mois accompagné d'une copie de la fiche de paie et des convocations justifiant des autorisations effectivement utilisées.